

# ARRÊTÉ N° 2017-032 PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE L'INSTITUT D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE DE L'UNIVERSITE PARIS 8

### **SCRUTIN DU 15 MARS 2017**

La présidente de l'Université Paris 8,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les articles D719-1 et suivants du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris 8;

Vu les statuts de l'Institut d'enseignement à distance ;

Vu l'arrêté n°2017-029 portant convocation des électeurs;

#### ARRETE

## Article 1:

Pour les élections au conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 15 mars 2017, il est institué un bureau de vote composé comme suit :

- Gilles Bernard, président ;
- Samuel Julien, assesseur;
- Rafi Daudrah, assesseur;

## Article 2:

Le directeur de l'Institut et le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 1er mars 2017

Université dris 8 Vincennes - Stiat présidente, pour la Présidente et par délégation le Directeur Général des Services François RIOU

Annick ALLAIGRE